

DÉFINITION ET SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

L'éducateur sportif équitation organise et anime des séances pour différents types de publics dans un objectif de loisirs ou de compétition. Il n'encadre pas forcément que de l'équitation sportive. Il peut aussi encadrer des activités de loisir et des activités liées au tourisme équestre, à l'équitation western... Il encadre un groupe et accompagne chacun des pratiquants dans sa progression. Il planifie ses séances en fonction des objectifs fixés. Tâche essentielle, il doit veiller à la sécurité des pratiquants. Pour cela, il doit mettre au point des exercices adaptés au niveau du groupe, analyser et corriger les gestes.

À noter, son emploi du temps est particulier. En effet, il travaille lorsque son public est disponible et lorsque la météo le permet (saisonnalité).



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

QUALITÉS REQUISES

Pédagogie, sens du contact, sens des responsabilités, disponibilité

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- Clubs d'équitation (associations ou entreprises)
- Collectivités territoriales (accès à la fonction publique territoriale par le concours d'ETAPS)

FORMATIONS MENANT À L'EMPLOI

- Titre à Finalité Professionnelle Animateur Assistant d'Équitation
- Titre à Finalité Professionnelle Accompagnateur de Tourisme Équestre
- CQP Animateur-Soigneur Assistant
- CQP Enseignant Animateur d'Équitation
- CQP Organisateur de randonnées équestres
- BPJEPS Activités équestres
- DEJEPS Perfectionnement sportif mention équitation
- Licence STAPS (sauf management du sport)